

Le Colombanois



Avril 2009
Vol. 5, No : 4
ISSN 1913-343X

Le mot du maire

Tout au long de l'année, les citoyens nous font part de leurs requêtes, demandes ou plaintes sur les aspects les plus diversifiés concernant leur milieu de vie. Tous et chacun rivalisent d'ingéniosité concernant les exigences sur des règlements qu'ils aimeraient voir appliquer dans leur entourage. A part les demandes particulières concernant des règlements de comptes entre voisins, une majorité de citoyens y vont de leurs suggestions pouvant régler des problèmes récurrents, quitte à transférer un problème ailleurs. **Ce qui peut être une solution pour certains peut être un nouveau problème pour ceux qui en héritent.** Pour les membres du conseil municipal actuel, cette façon de faire n'est pas une solution honnête et adéquate à un problème particulier.

De concert avec les employés concernés, le conseil municipal est à élaborer une politique sur la qualité de vie. Nous essayons de regrouper dans un même règlement tout ce qui peut toucher de près ou de loin aux conditions générales applicables pour vivre en harmonie le plus possible. De façon générale, les sujets conflictuels se répètent d'un quartier à un autre et la vitesse des véhicules revient régulièrement en premier

lieu. Nous avons fait des tests avec l'installation de différents types de dos d'âne et malgré l'efficacité constatée, ce ne peut être une solution à tous nos problèmes de circulation pour deux bonnes raisons. D'abord et avant tout pour une question d'économie et ensuite pour une question de logistique. Le gros bon sens nous rappelle de toute façon qu'on ne peut mettre en place un système qui pénalise tous les automobilistes pour quelques délinquants de la route. **Nous ne pouvons gérer notre communauté en fonction d'un 15 % de gens qui ont des problèmes à fonctionner en société.** Bien sur, il faut une part de répression de la part de notre service de sécurité publique, mais on doit avant tout miser sur la prévention. Nous ferons l'acquisition d'un appareil affichant la vitesse des véhicules et en le déplaçant régulièrement d'un secteur à un autre, il pourra nous rappeler nos écarts de conduite, s'il y a lieu. Nous serons à même de constater que nous sommes souvent stressés et qu'il y a lieu de ralentir. Comme je le rappelais dernièrement lors d'une assemblée publique à des citoyens qui se plaignaient de la vitesse dans leur rue, les coupables sont certainement des voisins, des amis ou encore...

www.st-colomban.qc.ca

soi-même. On peut identifier les contrevenants s'ils récidivent et en aviser le service de police ou l'administration municipale. Par contre, il faut cesser de critiquer et savoir prendre ses responsabilités; en premier lieu, en donnant l'exemple : **Il faut ralentir sa propre vitesse avant de demander au voisin de le faire.** Il en va de même pour le bruit, la coupe d'arbres, les excréments de chien ou tout autre problème similaire. Avant de constater les lacunes des autres, nous pouvons en profiter et faire une introspection de soi.

Je rappelle souvent que **nous avons une responsabilité individuelle si nous voulons vivre en harmonie dans une communauté saine** et c'est en y mettant les efforts voulus que nous y parviendrons. Les membres du conseil municipal en sont conscients et vous informeront sous peu du contenu de ce règlement sur la qualité de vie. A défaut de connaître cette réglementation, il vaut toujours mieux s'informer avant de procéder à des actions qui pourraient altérer notre environnement et conduire à des sanctions contraignantes. La prévention a toujours meilleur goût.

Rolland Charbonneau,
maire



Dans ce numéro:

Abri d'auto temporaire.....	2
Permis et règlements divers..	2
Aqueduc La Rochelle : travaux de réfection.....	2
Écocentre.....	3
Contrôle des moustiques : Ville de Mirabel.....	3
Programme d'aide financière pour sinistres.....	3
Collecte de sang.....	4
Conférence sur le chocolat...	4
Clubs de lecture jeunesse.....	4
Exposition musée McCord : Irlandais O'Québec.....	4
Permis de feu.....	5
Concours : Embellissons Saint-Colomban.....	5
Maison des jeunes : activités Soccer et yoga.....	5
Club de l'Âge d'Or.....	6
Vente d'artisanats.....	6
Club Optimiste : bilan.....	6
Camp de jour Saint-Jérôme	7
Hockey mineur.....	7
Police de Mirabel : Les vitres teintées.....	7
Fête du Printemps.....	8



Abri d'auto temporaire

Comme à chaque printemps, ceux et celles qui possèdent un abri d'auto temporaire devront obligatoirement l'enlever. Toutefois, considérant les conditions hivernales **la date limite pour démonter votre abri d'auto** (toile et structure) sera repoussée **au vendredi 1^{er} mai 2009**. À partir de cette date, un inspecteur fera le tour du territoire afin de faire respecter la réglementation.

N.B. Peu importe où est situé l'abri d'auto sur votre terrain, vous devez tout de même l'enlever.



Permis divers

Le service d'urbanisme rappelle aux citoyens qu'ils doivent obtenir un permis pour tout ajout ou modification à leur propriété afin de se conformer aux règlements municipaux. Il est préférable de prendre rendez-vous pour obtenir un permis. **Voici quelques exemples qui nécessitent l'obtention d'un permis :**

- implantation de tout type de remise;
- Construction de bois : garage, gazebo, galerie, solarium etc;
- piscine (incluant les piscines gonflables) et clôture;
- rénovation intérieure et extérieure : finition de sous-sol etc;
- coupe d'arbres;
- travaux aux abords d'un cours d'eau ou d'un fossé;
- ouverture de commerces : garderie familiale, salon de coiffure etc;
- N'oubliez pas que lorsque votre permis est échu vous devez prendre rendez-vous à la municipalité afin d'obtenir votre renouvellement de permis.

Informations :

Service de l'urbanisme
450 436-1453 poste 238



Vidange des fosses septiques

La municipalité tient à vous rappeler en vertu du règlement 592 **qu'il est obligatoire de faire vidanger sa fosse septique** une fois à tous les deux ans pour une résidence permanente et une fois tous les quatre ans pour une résidence saisonnière. Tout propriétaire est responsable de faire acheminer une preuve de la vidange de la fosse au service de l'urbanisme.



Piscine : règlement 478-2008

Selon le règlement municipal concernant les piscines privées, il est **strictement défendu de faire le remplissage de votre piscine via l'aqueduc de la municipalité** et ce en tout temps. Ce printemps, un inspecteur fera le tour de la municipalité pour s'assurer que le règlement soit bien respecté. Toute personne contrevenant à ce règlement sera passible d'une amende minimale de 300\$.

N.B. À cause du schéma de couverture de risques, le service de sécurité incendie est dans l'impossibilité d'offrir le remplissage de piscine.



Période d'arrosage : réseaux d'aqueduc (Bédard, La Rochelle et Phelan)

Pour la période du 15 mai au 15 septembre de chaque année, l'arrosage des pelouses, jardins, arbustes, fleurs ou tout autre végétal par le biais d'eau provenant d'un aqueduc est permise de 20 h à minuit les jours suivants :

- **Lundi et jeudi** : pour les propriétés dont le numéro civique est un nombre pair;
- **Mardi et vendredi** : pour les propriétés dont le numéro civique est un nombre impair.

En tout temps, l'intensité et la durée de l'arrosage doivent être réglées afin d'éviter le gaspillage ou une accumulation d'eau sur le terrain, un ruissellement dans les entrées de cour, les cases de stationnement, la rue ou sur les propriétés avoisinantes.



Travaux à l'aqueduc Larochelle

Veillez noter qu'il y aura **interruption de service** pour tous les résidents desservis par le réseau d'aqueduc Larochelle et ce, à compter de **9 h, le vendredi 24 avril jusqu'à 18 h, le samedi 25 avril**. Cette fermeture d'eau est nécessaire afin de remplacer les appareils et les conduites de distribution d'eau potable rendus désuets.

Veillez prévoir une réserve d'eau pour vos soins personnels, pour la vaisselle et pour tirer la chasse d'eau de la toilette. La municipalité effectuera une tournée des résidences via le service de sécurité incendie pendant la période d'interruption afin de distribuer de l'eau potable ou non aux gens qui en auront besoin.

De plus, nous vous recommandons de faire bouillir l'eau avant de la consommer, et ce, pour les 48 heures suivant la remise en service du réseau de l'aqueduc. Nous vous remercions de votre compréhension.





DD/DRDN
écocentres

Rappel : ouverture de l'écocentre

N'oubliez pas que l'écocentre reprendra ses activités à compter du **6 mai prochain**. Toutefois, nous tenons à vous faire part qu'une erreur s'est produite dans l'information que nous vous avons transmise dans Le Colombanois du mois de mars 2009. En effet, veuillez noter que les matériaux secs ne seront pas acceptés à l'exception des matériaux réutilisables (céramiques, briques, matériaux de charpente, portes et fenêtres).

Informations :

L'organisme DD/DRDN :
450 569-0451

✂ ✂ ✂

Inspections conjointes du service de sécurité incendie et du service de l'urbanisme

Les visites d'inspections des logements additionnels et inter-générationnels se feront à partir du mois de mai 2009.

✂ ✂ ✂

Responsable des lacs

Encore une fois cette année, la municipalité est heureuse d'annoncer le retour de **Mme Cindy Bernier** afin de faire le suivi annuel de l'état de santé de certains lacs de Saint-Colomban.

Informations :

Mme Cindy Bernier :
450 436-1453, poste 244

✂ ✂ ✂

Nouvel inspecteur au sein du service d'urbanisme

La municipalité a procédé récemment à l'embauche d'un nouvel inspecteur en bâtiment, **M. Martin Sénéchal**, afin que nous soyons de plus en plus présents sur le territoire et voir à faire appliquer la réglementation municipale. Si vous êtes témoin de certaine infraction de quelque nature que ce soit, n'hésitez pas à communiquer avec votre service d'urbanisme.

Contrôle biologique des moustiques à Mirabel



GDG environnement Ltée effectuera encore cet été un **contrôle biologique des moustiques pour la ville de Mirabel**. Nous désirons aviser la population que certains secteurs de Saint-Colomban (à proximité de Mirabel : secteur Saint-Canut et Mirabel en Haut) pourront faire l'objet de traitements. De ce fait, plusieurs résidents de Saint-Colomban bénéficieront d'une réduction partielle de la nuisance causée par les moustiques. L'opération reçoit **l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et est conforme aux règlements municipaux**.

Le principe de cette méthode consiste à appliquer un insecticide biologique, le **B.t. H-14** (ou B.t.i.) **dans les milieux** où se développent les larves avant qu'elles ne se métamorphosent en moustiques adultes (mares temporaires qui apparaissent suite à la fonte des neiges et la crue printanière). C'est un produit très sélectif (**n'agit que sur les larves de moustiques et mouches noires**) et très sûr parce qu'il n'a pas d'effet sur les animaux et les humains puisqu'il se dégrade naturellement en quelques jours. Les grands milieux aquatiques sont parfois traités par hélicoptère ou avion, mais la majorité des applications se fait au sol par des techniciens certifiés.

Le biologiste responsable désire informer la population que les travaux seront réalisés avec professionnalisme. Les traitements débiteront dans les prochaines semaines et se poursuivront à quelques reprises tout au long de l'été pour contrôler les générations successives de moustiques.

Voici quelques conseils pour réduire la présence des moustiques sur votre propriété :

- gardez vos drains en bonne condition pour que l'évacuation de l'eau se fasse bien;
- préparez tôt en saison la piscine (avant la 3^{ème} semaine de mai);
- éloignez les pneus contenant de l'eau loin des habitations;
- retournez votre chaloupe ou bateau ou assurez-vous d'enlever le drain;
- vider brouette à ciment et sceaux, puisque remplis d'eau, ils constituent d'excellents milieux producteurs de moustiques.

N.B. Ces contenants remplis d'eau peuvent produire plusieurs centaines de moustiques tous les 7 à 8 jours.

Programme général d'aide financière lors des sinistres

En tant que locataire ou propriétaire d'une résidence principale, vous pourriez recevoir une **aide financière** pour réparer les **dommages causés à vos biens lors des inondations survenues entre le 3 et le 6 avril 2009**.

Avant de faire une demande d'aide financière, vous devez d'abord communiquer avec votre assureur afin de vérifier si votre contrat d'assurance couvre vos dommages. Si les dommages subis ne sont pas assurables, vous devez en informer la municipalité afin qu'elle adresse une demande au ministère de la Sécurité publique.

Date limite pour réclamer : le 22 juillet 2009.



« **Donnez du sang, c'est donnez la vie** »

Le **9 JUIN** prochain, il y aura une **collecte de sang Héma-Québec** au **673 Montée Filion** (poste incendie 2),
Nous vous attendons en grand nombre !!!


Brûlage d'herbes hautes

Pour ceux ou celles qui voudraient brûler les grandes herbes sur leur terrain, sachez qu'il est interdit de le faire. Faire un feu de joie pour déchaumer la pelouse peut coûter plus cher que la location d'une déchaumeuse !

☆☆☆

Bibliothèque et Culture

Conférence-dégustation sur le chocolat



Date : 7 mai 2009
Heure : 19 h 30
Lieu : Hôtel de ville
Coût : 5 \$ / personne

Réservations :
450 436-1453 poste 301

Conférence pratique sur l'origine du chocolat, ses différentes variétés, sa fabrication, ainsi que la façon de le travailler. On y abordera également les informations principales pour la fabrication à domicile.

Conférencière : Joanne Laberge, chocolatière

Les « Aventuriers du livre » sont de retour...

(www.aventuriersdulivre.qc.ca/)

Club de lecture pour les **7 à 14 ans**,

Tu as le goût de plonger dans le monde de l'espace...
Tu veux t'amuser tout au long de l'été ?

Alors joins-toi au club !

Nouveau : club de lecture pour 3 à 6 ans

(www.aventuriersdulivre.qc.ca/biboche/)

« **Le club du rat Biboche** », convie les tout-petits à découvrir l'univers passionnant de la lecture avec des albums de qualité, une trousse d'activités, des histoires et du bricolage !!!

Viens vite te joindre à nous !

Inscriptions pour les 2 clubs : Dès le 1^{er} juin 2009

Informations : 450 436-1453 poste 301

Et c'est gratuit !!!



IRLANDAIS O'QUÉBEC BEING IRISH O'QUEBEC

Musée McCord, jusqu'au 4 avril 2010

www.musee-mccord.qc.ca/fr/



**Une journée au musée McCord
avec transport en autobus
est offert par la municipalité.**

Date : Samedi le 4 juillet 2009
Départ : 9 h, de l'hôtel de ville
Coût : Gratuit
Réservations : 450 436-1453 poste 301
Avant lundi le 29 juin

Saint-Colomban à l'honneur...

L'exposition se veut une reconnaissance du patrimoine irlandais. Des « lieux de mémoire » tels que **Grosse-Île, Griffintown et Saint-Colomban** permettent d'en savoir plus sur des **sites clés de l'établissement de la population irlandaise**. Des documents d'archives, des objets prêtés par la communauté irlandaise du Québec, des objets de la collection du musée McCord ainsi que des bornes de consultation permettent de compléter le **retour dans le temps...**

PERMIS DE FEU

Les permis de feu sont maintenant **GRATUITS** mais **OBLIGATOIRES**.

Ils sont disponibles en ligne au : www.st-colomban.qc.ca
ou à l'hôtel de ville de Saint-Colomban



Embellissons Saint Colomban

Le concours "**Coup de coeur**" fera peau neuve, cette année.
Nous encourageons les citoyens à fleurir la façade de leur maison.

➤➤➤ **Pour participer aucune inscription ne sera nécessaire** <<<<



Dans les semaines **du 27 juillet et du 3 août**, des juges itinérants feront une première sélection en arpentant les rues de Saint-Colomban à la recherche de maisons ayant une belle devanture (jardin ou balcon visible de la rue uniquement) et prendront des photos. Les juges communiqueront avec les résidents afin d'avoir leur approbation pour conserver la photo de leur maison en vue de la participation au concours "**Embellissons Saint-Colomban**". Cette acceptation leur permettra de recevoir un **certificat-cadeau de 20\$** des Plantations Létourneau de Mirabel. Une sélection finale sera ensuite faite afin de faire ressortir **une propriété par district** qui se sera distinguée par la beauté de son aménagement. Tous les participants seront ensuite invités à un cocktail et les noms des **gagnants** y seront dévoilés. Ceux-ci **recevront un certificat-cadeau d'une valeur de 100\$** d'une pépinière de la région.

Participons nombreux à embellir Saint-Colomban !



Maison des Jeunes

Encore une fois, nous sollicitons votre générosité ! Nous sommes toujours à la recherche d'une table de billard que nos jeunes apprécieront grandement. Merci beaucoup !

Activités à venir :

- 9 mai :** Comité jeunesse et cuisine pour la fête des mères;
- 16 mai :** Dès 9 h, on plante des arbres !
- 23 mai :** Activité de financement : Lave-O-thon (à confirmer), **avec les pompiers de Saint-Colomban**
- 30 mai :** Portes ouvertes à la maison des jeunes. Petits et grands venez visiter nos locaux ! En plus, il y aura un kiosque à la fête du printemps !
- 5 juin :** Activité de financement : Tournoi de golf !!!
- 6 juin :** Comité jeunesse
- 13 juin :** Activité de financement : Ramasser des canettes
- 19 juin :** Disco : 5 \$ / jeune
- 24 juin :** Kiosque à la Fête Nationale

Heures d'ouverture : Vendredi de 16 h à 21 h, Samedi de 13 h à 17 h

Informations : Cynthia et Simon : 450 304-4430
Courriel : mdjstcolomban@videotron.ca

Soccer

Pour le **calendrier 2009**
ou pour **toute autre question**,
visitez le site du club **FC Boréal**
(Saint-Colomban, Ste-Adèle, St-Sauveur, Prévost)
www.fcboreal.com

U8 à U12: Les pratiques pré-saison ont débuté en gymnase.

Intra et Inter s'entraînent ensemble !

Informations : Mathieu Leblanc
514 755-3034

Session de Yoga

Tous les lundis de mai et juin
Relâche à la fête des Patriotes

Début : Lundi, 4 mai 2009
Fin : Lundi, 29 juin 2009
Heure : 19 h à 20 h 30
Lieu : École de la Volière

Informations et inscriptions :

Nathalie Robillard :
450 431-2009





Club de l'Âge d'Or de Saint-Colomban

Le réseau FADOQ est composé d'organismes affiliés qui ont pour missions :

- Regrouper les personnes de 50 ans et plus;
- Les représenter devant toutes les instances nécessitant la reconnaissance de leurs droits et de leurs besoins;
- Organiser des activités et offrir aux membres des programmes et des services répondant à leurs besoins afin de favoriser leur qualité de vie et leur épanouissement.

Visions :

Être l'organisme le plus représentatif des personnes de 50 ans et plus. Notre succès repose sur :

- L'implication des personnes de 50 ans et plus, la reconnaissance et l'utilisation de leurs compétences;
- La solidarité et la complicité entre les acteurs des divers paliers et instances de l'organisation;
- Un partenariat de qualité avec les gouvernements, les entreprises et les organismes privés et publics;
- L'implication de ressources humaines bénévoles ou rémunérées, compétentes et motivées qui travaillent en équipe.

Bienvenue à toutes les personnes de 50 ans et plus...

Informations : M. Jacques Labrosse, président : 450 569-9997



Paroisse de Saint-Colomban

Il y aura **vente d'artisanats, de pâtisseries, de décorations**, etc. à la salle Curé-Desjardins. **Samedi et dimanche les 2 et 3 mai, de 10 h à 16 h.** Venez nous rencontrer, vous y trouverez peut être le cadeau idéal à offrir pour la Fête des Mères.

Le 175^e anniversaire de fondation de la paroisse – En 2011, la paroisse fêtera son **175^e anniversaire** – Nous sommes à la recherche de personnes désirant faire partie du comité organisateur de ces fêtes. Si vous aimeriez vous joindre à ce groupe ou si vous avez des suggestions, veuillez communiquer avec nous.

Informations : 450 431-1294 ou Mme Béatrice Daoust au 450 432-1993



Club Optimiste de Saint-Colomban

Voici un bilan de nos réalisations depuis octobre 2008.

Le saviez-vous ? L'argent récolté de la vente des billets « Opti-voyage » servent à aider les gens de votre communauté. Voici comment il a été distribué.

Une aide financière de **300\$** a été accordée à chacun de ses groupes : mouvement **Scout**, club de **Soccer**, club de **Karaté**, **école des Hautbois** et l'organisme **X-Quive** (jeunes décrocheurs). **150\$** ont été versés pour le dépouillement de Noël pour les enfants de Saint-Colomban (école de la Volière) et **137\$** pour celui des personnes âgées. **500\$** ont été utilisés pour un **souper disco-jeunesse** animé par un clown avec prix de présence. Des prix de **75\$** ont été remis à nos deux gagnants du **programme du Gouverneur**, et **100\$** au programme **T.R.O.P.**(contre la violence à la télévision, aux jeux vidéo et au quotidien). **1000\$** ont été octroyés à **Appréciation jeunesse**, et une récompense a été donnée à **108 enfants**, soit une **journée de glissade au Golf Capri**.



À vous parents qui lisez ceci et qui auraient le goût de nous aider à en faire plus pour **vos enfants**, venez vous joindre à nous. Plusieurs activités jeunesse sont au programme d'ici la fin de l'année, vous êtes tous les bienvenus, comme membre ou comme bénévole lors de ces activités. Plus nous serons nombreux lors d'activités pour **vos jeunes**, plus notre tâche sera allégée.

Informations : M. Réjean Clusiau, président : 450 438-4608

Programme du gouverneur :

Voici les deux gagnants du club Optimiste de Saint-Colomban, qui ont participé au programme du gouverneur (concours d'écriture : créer un conte fantastique, merveilleux ou populaire). Il s'agit de Frédéric et de Samuel Boutin Bigras. Ils se méritent chacun un prix de 75 \$, et courent la chance de se rendre à notre prochaine assemblée du district ouest, qui aura lieu au Mont-Gabriel les 1^{er}, 2 et 3 mai prochains. Félicitations aux gagnants et à tous les participants !

Le camp de jour : un monde de jeux à explorer

Les vacances, c'est fait pour partir à la découverte de nouvelles aventures, s'amuser avec ses amis, bouger et rigoler.

Notre camp de jour t'offre tout ça à deux pas de chez toi.

Le camp régulier et plus de **15 camps spécialisés** s'offrent à toi : natation, multisports, p'tits chefs, p'tits créatifs, etc.

Inscris-toi vite, on t'attend !



Camp de jour

du 25 juin au 21 août
à l'École polyvalente St-Jérôme
535 rue Filion Saint-Jérôme

Inscriptions

du 27 avril au 22 mai,
lundi au vendredi, 18 h 15 à 20 h
Informations : **450 436-4330 # 5062.**

www.centresactivitesphysiques.ca



Inscriptions hockey mineur : saison 2009-2010

Veillez prendre note que les inscriptions au hockey mineur en vue de la prochaine saison se dérouleront comme suit :

Tous les joueurs inscrits en 2008-2009 pourront se prévaloir d'une **pré-inscription par la poste qui se déroulera du 15 au 30 avril prochain.**

Un envoi postal sera acheminé à tous les joueurs actifs. Cet envoi fera état des procédures d'inscription et comprendra toutes les informations pertinentes.

Pour ce qui est des nouveaux joueurs, les places restantes seront attribuées comme suit :

- Priorité aux résidents de Saint-Jérôme
- Pour les non-résidents instauration d'une liste d'attente

Des formulaires seront disponibles pour ces nouvelles inscriptions :

Date : Dès le 1^{er} juin 2009

Lieu : 10, rue St-Joseph, bureau 101 et **devront nous être retournés pour le 29 juin 2009.**



Véhicules automobiles : les vitres teintées

Respectez-vous les normes ?

Nombreux sont ceux et celles qui ignorent que les vitres teintées sur les véhicules automobiles sont soumises à des normes contenues dans le code de la sécurité routière. Il faut savoir qu'une vitre teintée de plus de 30% réduit le champ de vision, nuit à la perception des contrastes et affecte la vision nocturne du conducteur.

Dès la sortie de l'usine, plusieurs véhicules automobiles comportent déjà des vitres teintées allant jusqu'à 30%, auquel cas une teinte additionnelle contreviendrait au code de la sécurité routière.

Voici les normes à respecter concernant les vitres teintées :

- Seule une bande d'au plus 15 cm de large peut être placée sur la partie supérieure du pare-brise.
- Les vitres latérales avant doivent laisser passer la lumière à 70% et plus. On doit pouvoir distinguer l'intérieur du véhicule et ses occupants depuis l'extérieur.
- Les vitres latérales arrière et les lunettes arrière ne sont pas soumises aux normes.

Le service de police se doit de faire respecter ces normes lors des vérifications routières. Conséquemment, tout propriétaire dont le véhicule comporte des vitres teintées est responsable de la conformité de son véhicule même s'il n'a pas procédé lui-même à l'installation des vitres ou entrepris des démarches pour les faire teinter.

Si vous n'êtes pas sûr que votre véhicule respecte les normes prévues à cet effet, vous pouvez communiquer avec le **Ser-gent Bélisle du service de police de Mirabel** au **450 475-2034**, qui pourra en effectuer la vérification.



30 et 31 mai 2009

La Fête du Printemps

**EXPO-vente,
conférences horticoles,
distribution de plantes...
Pour toute la famille !**



☆☆ ACTIVITÉS ☆☆☆

TOURS DE CALÈCHE,
TOURS DE PONEY (\$),
MAQUILLAGES POUR ENFANTS,
JEUX GONFLABLES,
CARICATURES ET CROQUIS,
CLOWN SUR PLACE,
SPECTACLE « LE CIRQU'EN KIT »
DANSE À CLAQUETTES,
« LA CORDE VOCALE »...

CONFÉRENCES : SAMEDI, 30 MAI

- 11 h : **Aménagement des bords des lacs**
par Cindy Bernier, école des Hautbois
- 13 h : **Les plantes parfumées**
par Jean-Claude Vigor, école des Hautbois
- 15 h : **Le compostage domestique**
par Cindy Bernier, école des Hautbois

DIMANCHE, 31 MAI

- 11 h : **Implantation et entretien d'une pelouse durable**
par Cindy Bernier, école des Hautbois
- 13 h : **Merveilleux monde des hémérocailles**
par Réjean Millette, école des Hautbois
- 15 h : **Avantages d'un bon entretien de votre fosse septique**
par Eric Mathieu, école des Hautbois

JAZZ - APÉRO
« La corde vocale »

30 MAI, 16 H 30
GRATUIT !!!

Consommations (\$)



École des Hautbois
321, montée de l'Église
dès 10 h

* programmation complète sur le site Internet :
www.st-colomban.qc.ca (Le Colombanois)